

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **11/05/2015**

Date d'affichage : **12/05/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 18 MAI 2015**

L'an deux mille quinze et le dix-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Élisabeth CAILLAT – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Valérie ROBIN – Johan TOUCAS – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – René LE VIAVANT – Renée FALCO – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Patricia PENCHENAT – Carole RUIZ – Malika OUAREZKI –

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Audrey TROIN / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Frédéric LACOUR à Ernest DAL SOGLIO / Jean-François FARNET à Michel DALLARI /

ABSENTS : Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des concessions à l'ancien cimetière sont actualisés chaque année sur la base de l'indice INSEE du coût de la construction (référence année 1999 = indice 1074) et arrondis à l'entier le plus proche et sont actuellement les suivants :

- Concession cinquantenaire 3 places :
1 551,93 € valeur 1999 soit 2 342 € valeur 2015
- Concession cinquantenaire 6 places :
3 103,86 € valeur 1999 soit 4 685 € valeur 2015
- Concession trentenaire (2 places + 1 réduction) :
762,24 € valeur 1999 soit 1 228 € valeur 2015

N° 2015/090

FIXATION DU TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES A L'ANCIEN CIMETIERE

CM du 18/05/2015

N° 2015/090

FIXATION DU TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES A L'ANCIEN CIMETIERE

- Columbarium concession 15 ans :
353,22 € valeur 1999 soit 533 € valeur 2015
- Columbarium concession 30 ans :
706,60 € valeur 1999 soit 1 066 € valeur 2015

Il expose que suite aux reprises ou abandons de concessions, la commune peut être amenée à accorder des concessions pour un nombre de places différent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'ajouter les tarifs suivants à ceux déjà existants :

- Concession cinquantenaire 4 places :
2 069,24 € valeur 1999 soit 3 123 € valeur 2015
- Concession cinquantenaire 8 places :
4 138,48 € valeur 1999 soit 6 246 € valeur 2015
- Concession cinquantenaire 9 places :
4 655,79 € valeur 1999 soit 7 027 € valeur 2015
- Concession cinquantenaire 12 places :
6 207,72 € valeur 1999 soit 9 369 € valeur 2015

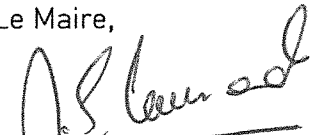
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer comme exposé ci-dessus les tarifs des concessions dans l'ancien cimetière,
- d'actualiser les tarifs chaque année en fonction de l'indice INSEE de la construction et arrondis à l'entier le plus proche.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,


Marc Etienne LANSADE